

31/05/2018

Dossier business to business  
 Dénomination sociale BUSINESS TO BUSINESS  
 Numéro d'entreprise 420673558

**Détails de l'article sélectionné**

Division cadastrale 21612 UCCLÉ 2 DIV  
 N° d'article /

**Identification et droits éventuels du ou des propriétaires**

Nom	Adresse	Droits
BUSINESS TO BUSINESS	Avenue d'Italie, 40 1050 Ixelles (Belgique)	VE

**Biens associés**

Situation	Situation le	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction	Code	Montant
CHEE DE WATERLOO 690 (CO.REZ.MEZZ/9/ )	31/05/2018		C	0045D2P01 28	ENTITÉ PRIV. #	---	1978	2F	3926

Superf. totale 0

# Recherche Cadastre

Division cadastrale : 21612

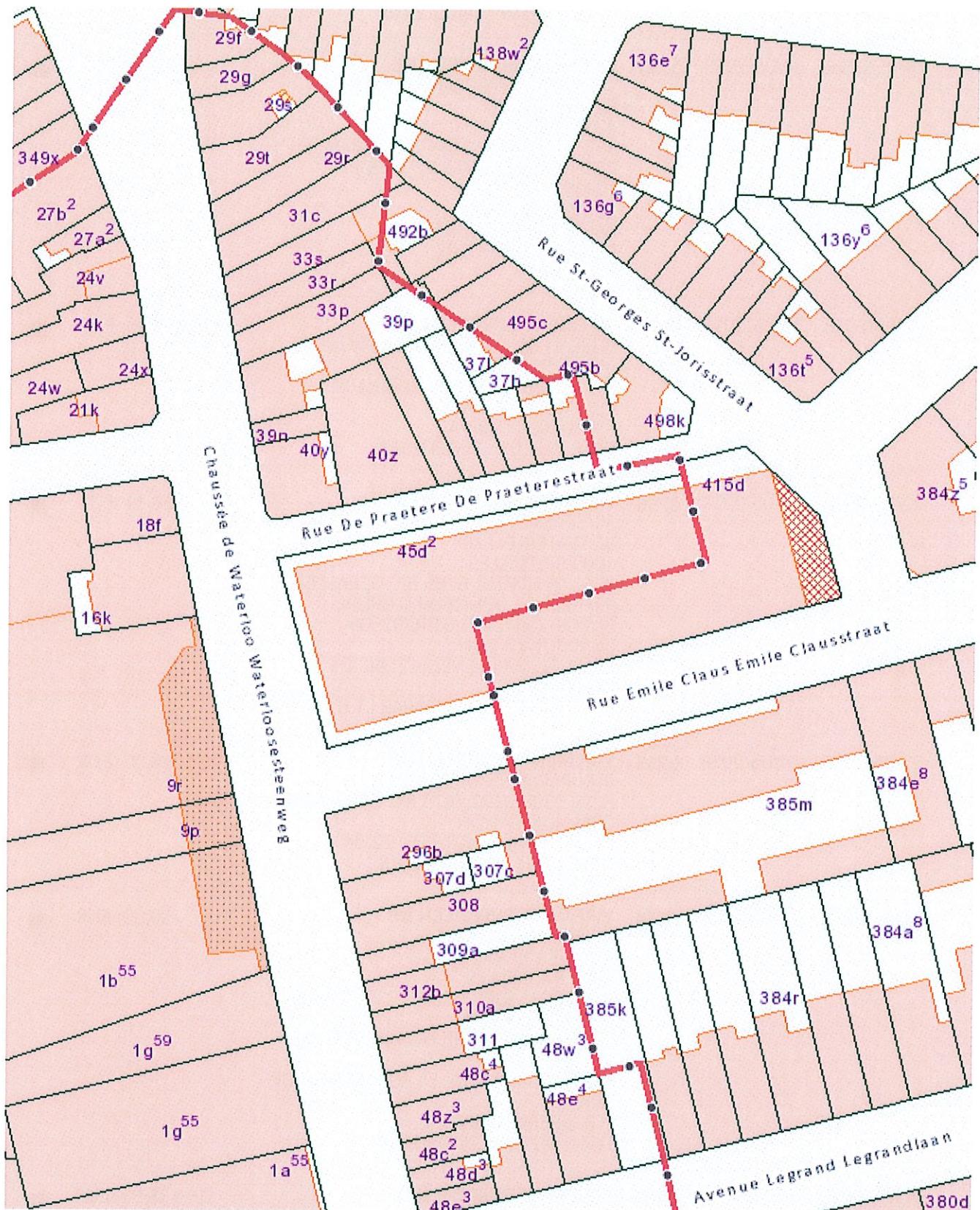
Section : C

Numéro de la parcelle : 0045/00D002

Référence du dossier : business to business

Echelle : 1/1000

Situation le : 01/01/2013



L'AGDP, producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, jouit des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

**SPF FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE -  
EXTRAIT DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE**

Références dossier : MEOW-2017-DD-01707373

Page 1/2

## **001 PROPRIÉTAIRE(S) ET DROITS**

001 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE									
21447 IXELLES 7 DIV									
R EMILE CLAUS 47/ 61				Statut : Cadastré		Année fin construction : 1978			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération	
B416 D	P0029	ENTITÉ PRIV.#				2F	1023		
		A3.4/R/							

**002 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS**

1 Geheel van eigenaren afhankelijk van de quotiteiten / Ensemble de copropriétés selon les quotités  
- PP 1/2 -

2 Geheel van eigenaren afhankelijk van de quotiteiten / Ensemble de copropriétés selon les quotités  
- PP 1/2 -

3 Geheel van eigenaren afhankelijk van de quotiteiten / Ensemble de copropriétés selon les quotités  
- Ust -

4 Geheel van eigenaren afhankelijk van de quotiteiten / Ensemble de copropriétés selon les quotités  
- NP -

002 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE								
21447 IXELLES 7 DIV								
R EMILE CLAUS 47/ 61				Statut : Cadastré - En traitement		Année fin construction :		
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Filtre exonération
B415 D	P0000	PART.COMM.GEN.BAT	12 A 30 CA -					

**RECAPITULATIF DU DOCUMENT**

Information demandée : Liste Parcelles par propriétaire ; avec données fiscales et liste totale

Motivation de la demande : Passer un acte authentique

Situation au : 30/10/2017

Certifié conforme aux données extraites de la documentation patrimoniale par DESCAMPS MARTINE

Date : 30/10/2017

SPF FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE -  
EXTRAIT DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Références dossier : MEOW-2017-DD-01736449

Page 1/1

<b>001 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS</b>									
<b>001 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE</b>									
21612 UCCLÉ 2 DIV									
CHEE DE WATERLOO 690				Statut : Cadastré		Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partillon	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération	
C45 D2	P0000	PART.COMM.GEN.BAT	18 A 85 CA -						

<b>RECAPITULATIF DU DOCUMENT</b>									
Information demandée : Liste Parcelles par propriétaire ; avec données fiscales et liste totale									
Motivation de la demande : Urbanisme									
Situation au : 07/11/2017									
Certifié conforme aux données extraites de la documentation patrimoniale par DESCAMPS MARTINE									
Date : 07/11/2017									

<b>Conformité - responsabilité de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (AGDP)</b>									
L'AGDP délivre l'information qu'elle détient. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les précautions de rigueur et d'assurer seul la responsabilité d'éventuels dommages qui pourraient résulter de l'usage qu'il en fait.									
L'information délivrée est considérée comme acceptée par l'utilisateur s'il n'a pas dans les 10 jours ouvrables de sa réception, communiqué par écrit à l'AGDP les incohérences qu'il constate.									
Si l'information délivrée contient une faute imputable à l'AGDP, une version rectifiée est gratuitement mise à disposition du demandeur.									

Pour plus d'information, voir NOTICE EXPLICATIVE en annexe.